

À :

Le 19 mai 2026

Madame Marjorie KOUBI
Conseillère Sociale du Ministre de l'Éducation nationale

Madame la Conseillère sociale,

Le Syndicat national des corps d'inspection Force Ouvrière (SNCI-FO) souhaite appeler votre attention sur la multiplication, dans plusieurs académies, de situations de tension managériale affectant les personnels d'inspection et d'encadrement.

Les remontées récentes concernant l'académie de Rennes, désormais connues du ministère, ne nous paraissent malheureusement pas constituer un cas isolé. Elles s'inscrivent dans un contexte plus large de transformation des modalités de gouvernance académique et de pilotage des services, dont les conséquences sur les conditions d'exercice des cadres de l'Éducation nationale deviennent préoccupantes.

Le SNCI-FO avait déjà alerté le ministère au sujet de difficultés importantes rencontrées dans l'académie de La Réunion au cours de l'année scolaire. À l'occasion de l'audience qui nous avait été accordée en février dernier, nous avons évoqué les effets de dispositifs de reporting particulièrement intrusifs, les difficultés croissantes de dialogue professionnel ainsi qu'un climat de tension affectant les personnels d'inspection.

À la suite de cette audience, les échanges organisés localement avec le rectorat avaient permis un apaisement de la situation, démontrant l'utilité d'une prise en compte rapide et sérieuse de ces signaux faibles avant que les situations ne se dégradent davantage.

Les éléments qui remontent aujourd'hui de plusieurs territoires conduisent néanmoins notre organisation à considérer que ces difficultés dépassent désormais des situations strictement locales ou individuelles.

Nous observons en effet, dans plusieurs académies :

- une verticalisation accrue des chaînes de décision ;
- une multiplication des dispositifs de contrôle et de reporting ;
- une fragilisation des espaces de régulation collective ;
- une remise en cause implicite des équilibres fonctionnels au sein des services académiques ;
- une pression croissante exercée sur les cadres intermédiaires et les corps d'inspection.

Ces évolutions, qui s'inscrivent dans des logiques de pilotage par la performance désormais largement diffusées dans l'action publique, ne sont pas sans conséquences sur la santé au travail des personnels concernés, sur leur autonomie professionnelle ainsi que sur la qualité du fonctionnement du service public d'éducation.

Le SNCI-FO souhaite donc attirer l'attention du ministère sur la nécessité :

- de veiller au respect des obligations de protection de la santé physique et mentale des agents ;
- de prévenir les risques psychosociaux auxquels sont exposés les personnels d'encadrement ;
- de préserver des conditions d'exercice permettant aux corps d'inspection d'assurer leurs missions dans un cadre professionnel stable et respectueux des personnes comme des fonctions.

Notre organisation demeure naturellement disponible pour échanger avec vos services sur ces sujets qui touchent désormais à l'évolution même du fonctionnement des académies et des conditions d'exercice des personnels d'inspection.

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère sociale, l'expression de ma considération respectueuse.

David Mégret
Secrétaire Général

